



## AVIS DE DEPART

Réservé Finistère Habitat

Congé simple

Mutation Interne

Date de réception : ...../...../.....

**Cet avis de départ doit être transmis à Finistère Habitat au plus tard «DURPREALCP» mois avant votre départ.**

Nous soussignés,

demeurant \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Téléphone Fixe (actuel) : \_\_\_\_\_ Portable : \_\_\_\_\_

Références du logement : \_\_\_\_\_

N° logement \_\_\_\_\_ N° de contrat \_\_\_\_\_

déclare donner congé de mon logement pour le \_\_\_\_\_  
déménagement prévu le \_\_\_\_\_

**Nouveau domicile (obligatoire)**

adresse : \_\_\_\_\_

code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Nouveau N° téléphone : ... / ... / ... / ... / ...

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_  
(signature obligatoire de chaque titulaire du contrat)

**Délai de préavis applicable au locataire**

Le délai de préavis applicable au locataire est de «DURPREALCP» mois.

Le point de départ de ce délai correspond au jour de la réception par Finistère Habitat du présent document. Ce délai peut être réduit dans les cas suivants, sous réserve que le locataire **apporte les justificatifs nécessaires à la prise en compte de sa situation. Le nouveau délai est calculé à compter de la réception des justificatifs par Finistère Habitat.**

Evènement	Préavis applicable	Justificatif à fournir
<b>Attribution d'un autre logement social conventionné</b>	1 mois	Copie du contrat de bail ou attestation bailleur
Obtention d'un <b>1<sup>er</sup> emploi</b>	1 mois	Copie contrat de travail ou attestation employeur + date affiliation sécurité sociale
<b>Mutation professionnelle</b> (au sein de la même entreprise)	1 mois	Attestation de l'employeur
<b>Perte d'emploi</b>	1 mois	Copie lettre licenciement ou attestation de fin de contrat
<b>Nouvel emploi consécutif à une perte d'emploi</b>	1 mois	Copie lettre licenciement ou attestation de fin de contrat + Copie nouveau contrat ou attestation employeur
<b>Changement de logement pour raisons de santé</b>	1 mois (tous locataires)	Certificat médical
Bénéficiaire du <b>RSA</b>	1 mois	Attestation récente permettant de vérifier que le locataire est toujours dans le dispositif.
Bénéficiaire de l' <b>AAH</b>	1 mois	

A noter qu'en cas de **mutation interne** au sein du patrimoine de Finistère Habitat (changement de logement), le préavis **d'un mois** est applicable au locataire.